



Module 6

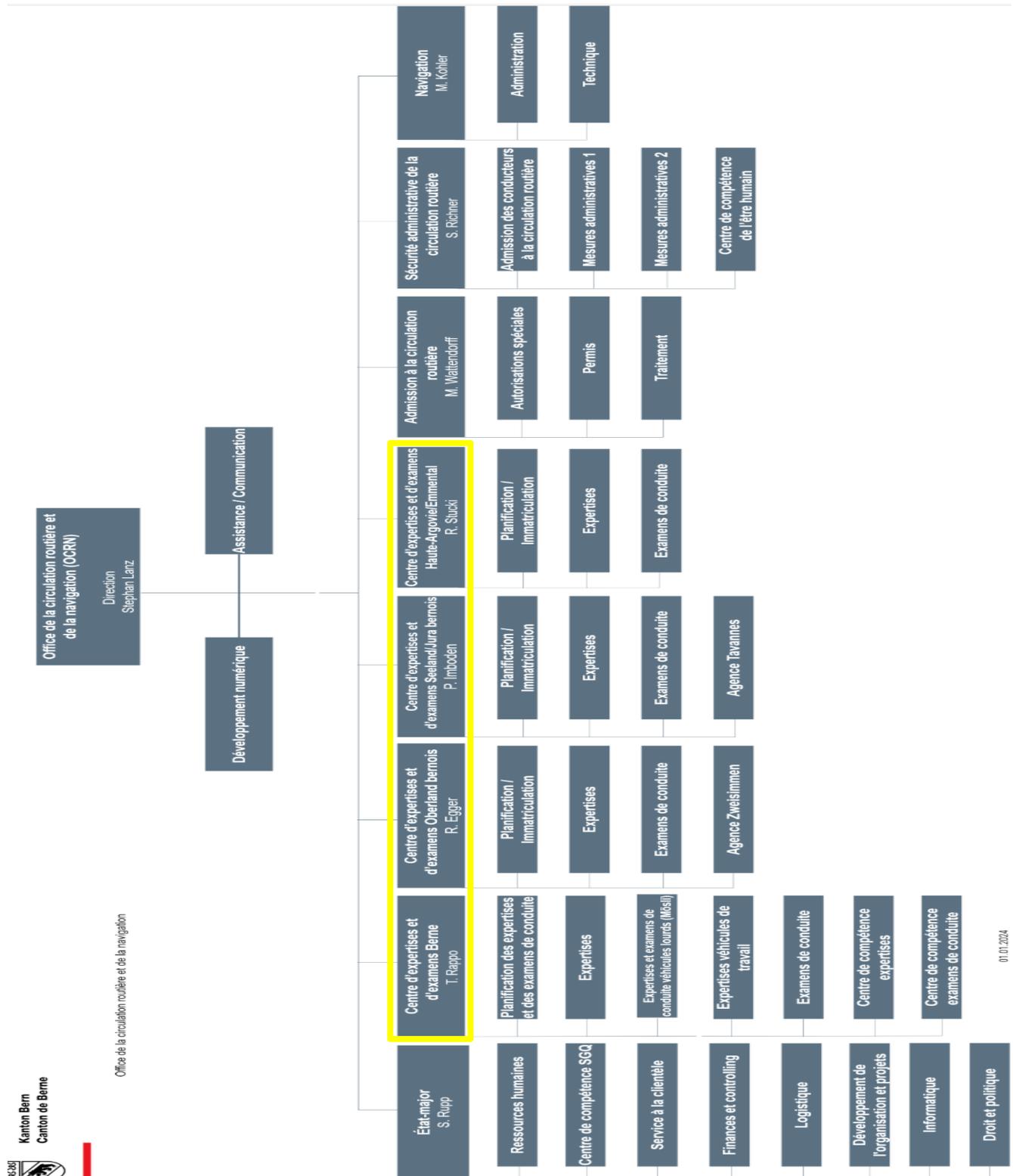
Montage de dispositifs d'attelage de remorques



Table des matières

1	Organisation de l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne (OCRN).....	3
2	Dispositifs d'attelage de remorques.....	4
2.1	Bases légales	4
2.1.1	OETV Art. 34 Contrôle obligatoire extraordinaire	4
2.1.2	OETV Art. 91 Dispositifs d'attelage	4
2.1.3	CEE-ONU-R 55.....	5
3	Prescriptions cantonales.....	6
3.1	Véhicules non admis au contrôle garage.....	6
4	Formulaire	7
4.1	Attestation de contrôle du dispositif d'attelage de remorque.....	7
4.2	Autorisation pour contrôler les dispositifs d'attelage de remorques (pour l'entreprise)...	10
4.3	Habilitation à effectuer le contrôle de dispositifs d'attelage de remorques.....	11
4.4	Inscription au cours d'instruction pour le contrôle garage / le contrôle de dispositifs d'attelage de remorques.....	12
4.5	Demande / changements en vue de remplir les attestations de contrôle de dispositifs d'attelage de remorques	14
5	Montage de dispositifs d'attelage de remorques sur des véhicules munis d'un permis de circulation (valable ou annulé).....	16
5.1	Remplir l'attestation de contrôle du dispositif d'attelage de remorque	16
5.1.1	Indications requises	17
5.1.2	Dispositifs d'attelage à plusieurs composants	18
6	Montage de dispositifs d'attelage de remorques sur des véhicules IVI (véhicules neufs avec formulaire 13.20 A)	19
6.1	Inscriptions sur le formulaire 13.20 A	19
6.2	Conditions.....	20
6.3	Calcul de la valeur D (avec exemple).....	21
7	Dispositif d'attelage utilisé uniquement comme porte-charge	23
8	Contrôle de connaissances.....	24
8.1	Remplir le formulaire « Attestation de contrôle du dispositif d'attelage de remorque » ..	24
9	Exemples.....	27
10	Solutions du contrôle de connaissances.....	31

1 Organisation de l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne (OCRN)



Agences supplémentaires de l'OCRN

- Zweisimmen: délivre des permis de circulation
- Malleray: expertiser des véhicules
- Tavannes: délivre des permis de circulation et fait passer des examens de conduite

Interlocuteurs à l'OCRN pour les entreprises habilitées à effectuer des contrôles garage

- Daniel Messerli: Responsable des services Plaques professionnelles / Contrôle garage
- Michael Bieri: Collaborateur spécialisé Plaques professionnelles / Contrôle garage
- Stefan Wenger: Responsable du processus Expertises

2 Dispositifs d'attelage de remorques

2.1 Bases légales

2.1.1 OETV Art. 34 Contrôle obligatoire extraordinaire

OETV 34² Le détenteur est tenu de notifier sans délai à l'autorité d'immatriculation les transformations apportées aux véhicules. Les véhicules transformés doivent être soumis à un contrôle subséquent selon un système défini conjointement par les autorités d'immatriculation. Sont notamment visés:

OETV 34^{2h} le montage d'un dispositif d'attelage

OETV 34⁶ Les autorités d'immatriculation peuvent déléguer le contrôle requis pour le montage, sur des **voitures de tourisme ou de livraison**, de dispositifs d'attelage de remorques **dépourvus de système de freinage continu** et réceptionnés pour le type de véhicule considéré à des personnes offrant la garantie d'une exécution irréprochable et **ayant été formées** en conséquence. Cette délégation de compétence peut être étendue aux véhicules qui possèdent une réception par type suisse, une fiche de données ou un certificat de conformité selon le règlement (UE) 2018/858 (COC / E-COC).

2.1.2 OETV Art. 91 Dispositifs d'attelage

OETV 91¹ Les «dispositifs d'attelage» sont les dispositifs d'attelage de remorques des véhicules tracteurs, les dispositifs d'attelage des remorques et les sellettes d'attelage.

OETV 91² Les dispositifs d'attelage doivent être conformes à l'état de la technique, tel qu'il est notamment décrit dans le règlement CEE-ONU n° 55, dans le règlement CEE-ONU n° 147, le règlement (UE) n° 168/2013 et le règlement délégué (UE) n° 44/2014 ou dans le règlement (UE) n° 167/2013 et le règlement délégué (UE) 2015/208.

OETV 91³ Il convient de respecter au moins les dispositions suivantes:

- a. le dispositif d'attelage du véhicule tracteur doit être fixé à des pièces suffisamment solides et être assuré de manière à ne pouvoir s'ouvrir de façon intempestive;
- b. l'anneau de remorquage accouplé au véhicule tracteur doit pouvoir pivoter facilement dans le sens horizontal et vertical et tourner suffisamment autour de son axe longitudinal.

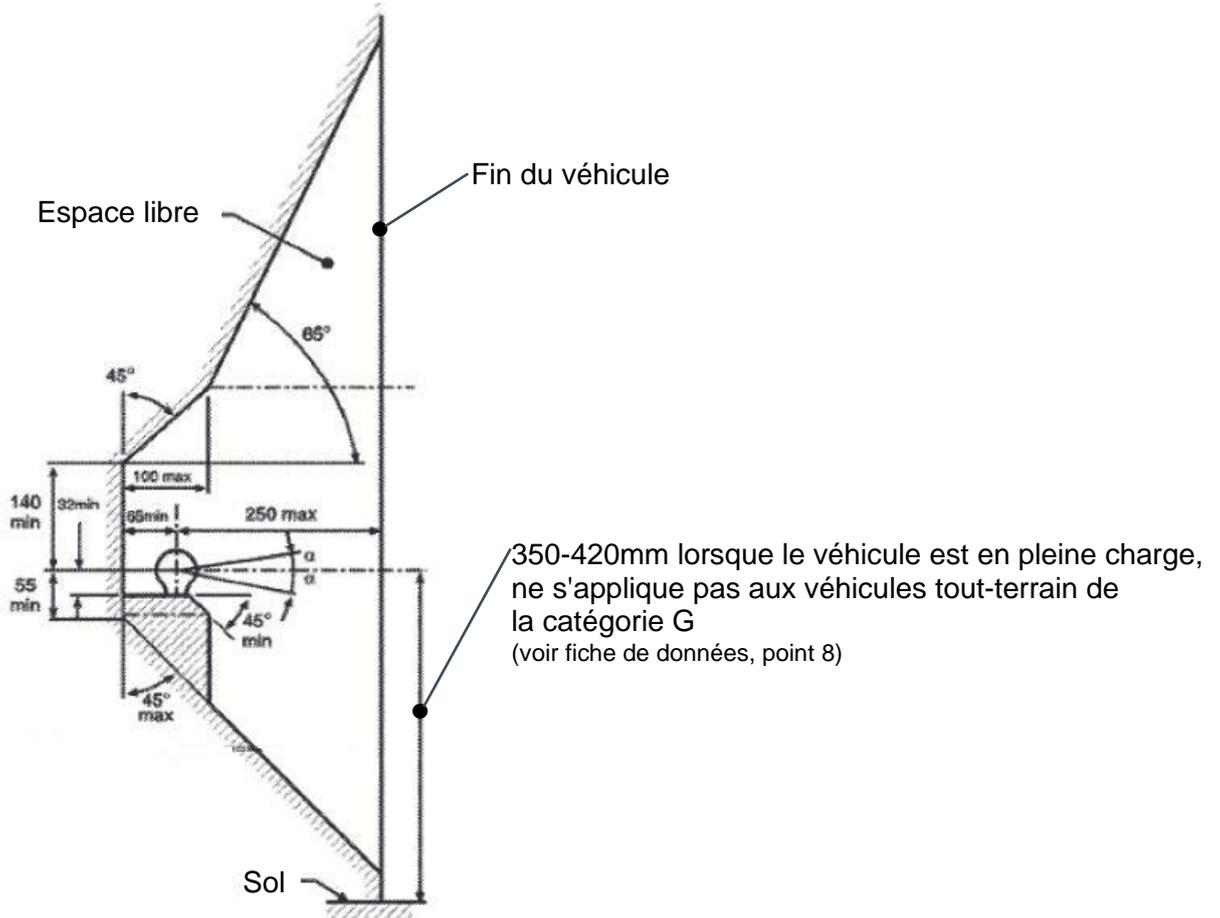
OETV 91⁴ Les indications suivantes doivent figurer de manière durable et clairement lisible sur les dispositifs d'attelage, même lorsqu'ils sont montés:

- a. une marque de réception internationale (telle que la lettre «e» ou «E» suivie d'un nombre) avec un numéro de réception ou le nom du constructeur ou la marque de fabrique;
- b. la charge maximale autorisée sur le timon;
- c. la force de référence théorique pour la force horizontale entre le véhicule tracteur et la remorque (valeur D) ou la charge remorquable maximale autorisée.

OETV 91⁵ Ne sont pas visés par l'al. 4, let. b et c, les dispositifs d'attelage normalisés munis de la marque d'identification qui convient.

OETV 91⁶ Le point d'ancrage du dispositif d'attelage et la charge du timon autorisée sont fixés par le constructeur du véhicule. La charge du timon fixée par le constructeur du dispositif d'attelage ne doit pas être dépassée.

2.1.3 CEE-ONU-R 55



Fiche de données suisse

CH 1JB7 75

01	VOITURE DE TOURISME (AC)	10	04	JEEP Wrangler Unl. 2.0	07	Ouvert avec capote / hardtop (176)
02			05	JK; JTLFZ/R5H71A	08	Vhc tout terrain (art. 12/3 OETV)
03			06	1C4.JX.N.W.....	09	e4*70/156-2001/116*0116
10	Constructeur	M1	Code-CFVhc 1	FCA US LLC, USA-48326 AUBURN HILLS MICHIGAN		Code-CFVhc 5608
11	Plaquette constructeur			à gauche, sur l'aile ou à gauche au montant-B		
12	No de châssis			à droite, au centre latéralement au longeron		

CEE-ONU-R 55

Annexe 7 chiffre 1.1.1

Les boules et les barres d'attelage doivent être fixées aux véhicules des catégories M1, M2 (d'une masse maximale admissible inférieure à 3,5 tonnes) et N1⁽¹⁾ de façon à respecter les prescriptions relatives à l'espace libre et à la hauteur énoncées à la figure 25. La hauteur doit être mesurée lorsque le véhicule est dans les conditions de charge définies à l'appendice 1 de la présente annexe.

Cette prescription ne s'applique pas aux véhicules tout-terrain de la catégorie G, tels qu'ils sont définis à l'annexe 7 de la résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (document TRANS/WP.29/78/Rév.1/amendement 2).

Annexe 7 chiffre 1.1.2

Pour les boules et les barres d'attelage, le constructeur du véhicule doit communiquer des instructions de montage et préciser s'il y a lieu de renforcer la zone de fixation.

Pour fixer l'attelage de remorque, il faut utiliser le matériel original fourni par le fabricant de l'attelage de remorque.

**Kanton Bern
Canton de Berne**

Centre d'expertises et d'examens de Berne	Centre d'expertises et d'examens de l'Oberland bernois	Centre d'expertises et d'examens de Haute-Argovie / Emmental	Centre d'expertises et d'examens du Seeland / Jura bernois
Schermenweg 9 Case postale 3001 Berne	Tempelstrasse 30 Case postale 3608 Thoune-Allmendingen	Hardstrasse 4 4922 Bützberg	Hauptstrasse 1 2552 Orpond
Émoluments			
Contrôle du formulaire	30 CHF		
Mutation du permis de circulation			
Par la poste	20 CHF		
Au guichet	25 CHF		

A remplir par l'autorité d'immatriculation (service des automobiles / office de la circulation)

Véhicule tracteur		N° de matricule	<input type="text"/>
Mention dans la case 31:	charge remorquée		<input type="text"/> kg
Mention dans la case 35:	poids de l'ensemble		<input type="text"/> kg
Chiffre 174:	La partie amovible du dispositif d'attelage sera enlevée ou rabattue pour les courses sans remorque:	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Chiffre 234	Charge remorquable sans frein	<input type="text"/> kg	Charge du timon: <input type="text"/> kg
Chiffre 235:	Charge remorquable sans frein	<input type="text"/> kg	
	Charge remorquable avec frein à inertie	<input type="text"/> kg	
	Charge remorquable avec attelage à broche	<input type="text"/> kg	Charge du timon: <input type="text"/> kg
	Charge remorquable avec attelage à crochet	<input type="text"/> kg	Charge du timon: <input type="text"/> kg
	Charge remorquable avec attelage à boule	<input type="text"/> kg	Charge du timon: <input type="text"/> kg
Chiffre 239	Sont admis lors de l'utilisation d'une remorque	Poids total du véhicule tracteur:	<input type="text"/> kg
		1er essieu:	<input type="text"/> kg
		2ème essieu:	<input type="text"/> kg
Chiffre 242	Dispositif autorisé uniquement comme porte-charge	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Lieu, date	Expert de la circulation routière		
<input type="text"/>	Timbre, signature		
	<input type="text"/>		
	Nom de la personne signataire	<input type="text"/>	

Dispositions légales:

Extrait de l'article 34 OETV, alinéa 2 et 6

- 2 Le détenteur est tenu de notifier à l'autorité d'immatriculation les transformations apportées aux véhicules. Avant de pouvoir utiliser à nouveau un véhicule transformé, le détenteur doit le soumettre à un contrôle subséquent. Sont notamment visés:
 - h. Le montage d'un dispositif d'attelage de remorques (art. 91 al.1 OETV)
- 6 Les autorités d'immatriculation peuvent déléguer le contrôle requis pour le montage, sur des voitures de tourisme ou de livraison, de dispositifs d'attelage de remorques dépourvus de système de freinage continu et réceptionnés pour le type de véhicule considéré à des personnes offrant la garantie d'une exécution irréprochable et ayant été formées en conséquence. Cette délégation de compétence peut être étendue aux véhicules qui possèdent une réception par type suisse, une fiche de données ou un certificat de conformité selon le règlement (UE) 2018/858.

Extrait de l'article 91 OETV, alinéa 2, alinéa 3 let. a et b, alinéa 4

- 2 Les dispositifs d'attelage doivent être conformes à l'état de la technique, tel qu'il est notamment décrit dans le règlement CEE-ONU no 55, dans le règlement CEE-ONU no 147, le règlement (UE) no 168/2013 et le règlement délégué (UE) no 44/2014 ou dans le règlement (UE) no 167/2013 et le règlement délégué (UE) 2015/208.
- 3 Il convient de respecter au moins les dispositions suivantes:
 - a. le dispositif d'attelage du véhicule tracteur doit être fixé à des pièces suffisamment solides et être assuré de manière à ne pouvoir s'ouvrir de façon intempestive.
 - b. l'anneau de remorquage accouplé au véhicule tracteur doit pouvoir pivoter facilement dans le sens horizontal et vertical et tourner suffisamment autour de son axe longitudinal.
- 4 Les indications suivantes doivent figurer de manière durable et clairement lisible sur les dispositifs d'attelage, même lorsqu'ils sont montés:
 - a. une marque de réception internationale (telle que la lettre «e» ou «E» suivie d'un nombre) avec un numéro de réception ou le nom du constructeur ou la marque de fabrique;
 - b. la charge maximale autorisée sur le timon;
 - c. la force de référence théorique pour la force horizontale entre le véhicule tracteur et la remorque (valeur D) ou la charge remorquable maximale autorisée.

Généralités:

Pour les véhicules neufs équipés d'un dispositif d'attelage, il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire complémentaire si toutes les indications requises sont saisies sur le formulaire 13.20A. Seules les personnes habilitées peuvent contrôler les dispositifs d'attelage sur les voitures de tourisme ou de livraison réceptionnées, en application des directives asa 13b.

Font exception les véhicules avec des freins de remorque continus comme des freins pneumatiques, électriques, à dépression ou les dispositifs interchangeables et les dispositifs non normalisés (classe S). L'attestation de contrôle des dispositifs d'attelage est valable uniquement pour les véhicules dont la réception comporte une charge remorquable. Les dispositifs d'attelage avec expertise DTC ou FAKT sont examinés par le service des automobiles.

Les personnes habilitées remplissent entièrement ce formulaire et remettent les documents, le formulaire 13.20A, le permis de circulation et, le cas échéant, une copie du CoC (certificat de conformité CE) ainsi que la copie de l'autorisation de contrôle au service des automobiles.

La valeur D déterminée ne doit pas être supérieure à la valeur D indiquée sur le dispositif d'attelage.

Formule pour le calcul de la valeur D:

$$D = g \times \frac{T \times R}{T + R} \text{ (kN)}$$

$g = 9,81 \text{ m/s}^2$
 $T = \text{poids total du véhicule en tonnes (t)}$
 $R = \text{poids total de la remorque en tonnes (t)}$
 $D = \text{en kN}$

Si des informations nécessaires manquent sur le formulaire "Attestation de contrôle du dispositif d'attelage de remorque", les documents seront renvoyés à l'entreprise ayant établi le rapport d'expertise incomplet ou le véhicule sera présenté au service des automobiles compétent pour être soumis à un contrôle payant du dispositif d'attelage.

Attention: les attestations portant sur le montage de dispositifs d'attelage de remorques sont régies au niveau cantonal et il n'existe aucune obligation de reconnaissance réciproque. Il est donc recommandé de s'adresser préalablement à l'autorité compétente pour connaître les modalités applicables.

4.2 Autorisation pour contrôler les dispositifs d'attelage de remorques (pour l'entreprise)



**Kanton Bern
Canton de Berne**

Office de la circulation routière
et de la navigation
Division Plaques professionnelles

Schermenweg 9, case postale
3001 Berne
+41 31 635 80 80

hs-sa.svsa@be.ch
www.be.ch/svsa

Autorisation : dispense de l'obligation de présenter les véhicules à l'expertise

Dispense selon l'article 34, alinéa 6 de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV)



www.be.ch/ocrm

L'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne octroie aux personnes habilitées au sein de l'entreprise ci-dessous l'autorisation de remplir et de signer les attestations de contrôle concernant les dispositifs d'attelage de remorques pour les voitures de tourisme et de livraison dépourvues de système de freinage continu.

Autorisation pour contrôler les dispositifs d'attelage de remorques

Indications relatives à l'entreprise

Nom	<input type="text"/>	N° de référence	<input type="text"/>
		Courriel	<input type="text"/>
		Téléphone	<input type="text"/>

Personnes autorisées

Prénom, nom	Signature	Date du cours
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

L'entreprise est tenue de respecter les dispositions légales en matière de contrôle garage, les instructions de l'Office fédéral des routes et les directives n° 13b de l'Association des services des automobiles.

Tout changement relatif aux conditions d'octroi de l'autorisation doit être signalé par écrit à l'autorité d'admission dans un délai de 14 jours.

Si l'entreprise ne remplit plus les conditions, elle se verra retirer l'autorisation d'effectuer le contrôle garage et sera à nouveau soumise à l'obligation de présenter les véhicules à l'expertise.

Remplace l'autorisation du :

Centre d'expertises et d'examen de Berne
Plaques professionnelles / contrôle garage

Berne, le

Nom

4.3 Habilitation à effectuer le contrôle de dispositifs d'attelage de remorques



Kanton Bern
Canton de Berne

Office de la circulation routière et de la navigation
Plaques professionnelles / contrôle garage

Schermenweg 9
Case postale
3001 Berne
+41 31 635 80 80
hs-sa.svsa@be.ch
www.be.ch/ocm

Habilitation à effectuer le contrôle de dispositifs d'attelage de remorques

L'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne habilite

Prénom, nom	<input type="text"/>
Cours d'instruction pour	<input type="text"/>
Date du cours	<input type="text"/>
Signature	<input type="text"/>

à remplir et signer les attestations de contrôle de dispositifs d'attelage de remorques pour les voitures de tourisme et de livraison.

L'habilitation est limitée aux types et marques de véhicules et aux personnes figurant dans l'autorisation « Dispense de l'obligation de présenter les véhicules à l'expertise » accordée à l'entreprise

L'habilitation est valable dès maintenant et échoit automatiquement lorsque la personne indiquée quitte l'entreprise. Elle peut être modifiée sur demande, en accord avec une autre entreprise dispensée de l'obligation de présenter les véhicules à l'expertise.

Remplace l'habilitation du :

Centre d'expertises et d'examens de Berne
Plaques professionnelles / contrôle garage

Berne, le

Nom

4.4 Inscription au cours d'instruction pour le contrôle garage / le contrôle de dispositifs d'attelage de remorques



Kanton Bern
Canton de Berne

Office de la circulation routière
et de la navigation
Division Plaques professionnelles

Schermerweg 9, case postale
3001 Berne
+41 31 635 80 80

hs-sa.svsa@be.ch
www.be.ch/svsa

Inscription au cours d'instruction pour le contrôle garage / le contrôle de dispositifs d'attelage de remorques



www.be.ch/ocm

Le cours d'instruction ne peut être suivi que si l'ensemble des exigences suivantes sont remplies.

- Activité professionnelle principale (> 50 %) en qualité de propriétaire ou d'employé-e au sein de l'entreprise habilitée
- Formation professionnelle achevée avec CFC (depuis au moins trois ans) dans un métier de la branche automobile. En cas de doute, une évaluation sur les formations étrangères reconnues peut être demandée au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).
 - Pour les demandes en vue d'effectuer le contrôle garage de dispositifs d'attelage de remorques, il est aussi possible de remettre une attestation concernant les qualifications et les expériences professionnelles de la personne requérante ou de la personne responsable de l'acquisition des plaques de contrôle professionnelles, conformément à l'annexe 4 de l'ordonnance sur l'assurance des véhicules (OAV).
- Permis de conduire de la catégorie correspondante (B, A pour les motocycles [sans restriction])

Veuillez cocher ce qui convient.

- Inscription au cours d'instruction pour le contrôle garage
- Inscription au cours d'instruction pour le contrôle de dispositifs d'attelage de remorques

Les personnes suivantes sont désignées pour être titulaires de l'autorisation de contrôle

Prénom, nom	Signature

Veuillez joindre les documents suivants au formulaire de demande.

- Copies des certificats de capacité
- À défaut de certificat de capacité, attestation d'expérience professionnelle de plus de six ans dans la branche (seulement pour les demandes en vue d'effectuer le contrôle garage de dispositifs d'attelage de remorques)
- Copie du contrat de travail
- Copie du permis de conduire

Indications relatives à l'entreprise

Nom / entreprise	<input type="text"/>	Rue, numéro	<input type="text"/>
NPA, lieu	<input type="text"/>	Courriel	<input type="text"/>
Tél. fixe	<input type="text"/>	Tél. portable	<input type="text"/>

Plaques professionnelles attribuées **BE-**

Lieu, date	<input type="text"/>	Signature selon le registre du commerce	<input type="text"/>
		Nom de la personne signataire	<input type="text"/>

La demande ne sera traitée que si le formulaire est entièrement rempli et que tous les documents requis ont été remis.

4.5 Demande / changements en vue de remplir les attestations de contrôle de dispositifs d'attelage de remorques



Kanton Bern
Canton de Berne

Office de la circulation routière
et de la navigation
Division Plaques professionnelles

Schermerweg 9, case postale
3001 Berne
+41 31 635 80 80

hs-sa.svsa@be.ch
www.be.ch/svsa

Demande / changements en vue de remplir les attestations de contrôle de dispositifs d'attelage de remorques



www.be.ch/ocm

Une entreprise est dispensée de l'obligation de présenter les véhicules à l'expertise si l'ensemble des conditions ci-après sont remplies.

- L'entreprise remplit les exigences énoncées à l'article 23 en relation avec l'annexe 4 de l'ordonnance sur l'assurance des véhicules (OAV). De plus, elle est titulaire d'un permis de circulation collectif en lien avec des plaques professionnelles pour le type de véhicule faisant l'objet de la demande.
- Elle dispose de l'équipement pour vérifier le bon fonctionnement des prises électriques pour les dispositifs d'attelage de remorques.

La présente habilitation peut s'étendre aux véhicules disposant d'une réception par type suisse, d'une fiche de données ou d'un certificat de conformité d'après le règlement (UE) 2018/858 (COC).

Les personnes suivantes rempliront l'attestation de contrôle de dispositifs d'attelage de remorques.

À défaut d'habilitation, la personne doit suivre le cours d'instruction pour le contrôle de dispositifs d'attelage de remorques (cf. formulaire de demande distinct).

Prénom, nom	Signature

Veillez joindre les documents suivants au formulaire de demande.

- Pour chaque personne indiquée : habilitation à effectuer le contrôle de dispositifs d'attelage de remorques ou habilitation à effectuer le contrôle garage.
- Pour les personnes sans habilitation : formulaire « Inscription au cours d'instruction »

Indications relatives à l'entreprise

Nom / entreprise	<input type="text"/>	Rue, numéro	<input type="text"/>
NPA, lieu	<input type="text"/>	Courriel	<input type="text"/>
Tél. fixe	<input type="text"/>	Tél. portable	<input type="text"/>
Plaques professionnelles attribuées	BE- <input type="text"/>		

La personne requérante confirme que les exigences minimales sont données pour l'octroi de l'autorisation à effectuer le contrôle garage selon l'article 34, alinéa 6 de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) et les directives n° 13b de l'Association des services des automobiles.

Lieu, date	<input type="text"/>	Signature selon le registre du commerce	<input type="text"/>
		Nom de la personne signataire	<input type="text"/>

La demande ne sera traitée que si le formulaire est entièrement rempli et que tous les documents requis ont été remis.

5.1.1 Indications requises

Permis de circulation

Plaquette du constructeur de la voiture de tourisme / de livraison

Plaquette(s) du constructeur du dispositif d'attelage et éventuellement de la traverse

5.1.1.1 Indications figurant sur le permis de circulation

Données relatives au véhicule tracteur selon le permis de circulation

Marque, type N° d'immatriculation.

N° de matricule Réception par type

Boîte de vitesses automatique manuelle mécanique robotisée

Sur la base du véhicule

A 15	Schild / Plaque / targa / Nummer	BE - XXXXX	weiss
17	Bes. Verwendung / Usage spécial / Uso speciale / D'usv. special		
19	Art des Fahrzeugs / Genre de véhicule / Genere di veicolo / Gener dal vehichel	Personenwagen	Code 01
D 16	Marke und Typ / Marque et type / Marca e tipo / Marca e tip	SEAT Alhambra 2.0TDI 5	
E 23	Fahrgestell-Nr. / Chassis no. / Telaio n. / Schassis nr.	VSS ZZZ XXX XXX XX	
25	Karosserie / Carrosserie / carrozzeria / Carrossaria	Limousine	Code 163
26	Farbe / Couleur / Colore	grau hell met.	
27	Plätze: Total / Places: Total / Plazs: Total	5	2 (vorne / avant / anterior) / 2 (davant)
	Stammnummer / N. matricola / N. di matricola / N. de matricia	XXX XXX XXX	
24	Typgenehmigung / Réception par type / Approvazione del tipo / Approvazion dal tip / Hubraum	1SH4 08	
30	Leergewicht / Poids à vide / Peso a vuoto / Pèisa de vid	kg	**1867
32	Nutz-/Sattelast / Charge utile/selle / Carico utile/sella / Chargia utila/sella	kg	***543
33	Gesamtgewicht / Gesamtgewicht / Peso totale / Pèisa totale	kg	**2410

5.1.1.2 Indications figurant sur la plaquette du constructeur de la voiture

Indications de la plaquette du constructeur du véhicule (il est aussi possible de joindre une photographie de la plaquette)

Numéro d'homologation UE (p. ex. e1*98/14*0088*03)

Poids garanti kg Poids de traction total garanti kg

Charge garantie essieu avant kg Charge garantie essieu arrière kg

SEAT, S.A.

e1*2007/46*0402

VSSZZZ XXXXXXXXXXXXX

2410 kg

4610 kg

1 - 1280 kg

2 - 1180 kg

5.1.1.3 Indications figurant sur la plaquette du constructeur du dispositif d'attelage

Dispositif d'attelage (selon la plaquette du constructeur)				
<input type="checkbox"/> support de charge	<input type="checkbox"/> Attelage à boule	<input type="checkbox"/> Attelage à crochet/à boulon	<input type="checkbox"/> Support attelage	
Marque				
Typ				
Valeur D ou Charge remorquée		kN ou kg	kN ou kg	kN ou kg
Charge d'appui	kg	kg	kg	kg

5.1.2 Dispositifs d'attelage à plusieurs composants

Dispositif d'attelage (selon la plaquette du constructeur)				
<input type="checkbox"/> support de charge	<input type="checkbox"/> Attelage à boule	<input type="checkbox"/> Attelage à crochet/à boulon	<input type="checkbox"/> Support attelage	
Marque				
Typ				
Valeur D ou Charge remorquée		kN ou kg	kN ou kg	kN ou kg
Charge d'appui	kg	kg	kg	kg



Si le dispositif d'attelage est composé de plusieurs pièces vissées entre elles (p. ex. traverse et boule d'attelage), celles-ci doivent comporter chacune une plaquette du constructeur. Elles doivent être inscrites séparément sur le formulaire, comme indiqué ci-dessus.

Attention : outre des traverses arrière, certains constructeurs utilisent des longerons, pourvus eux aussi d'une plaquette. Les indications qui y figurent doivent également être reportées sur le formulaire, par exemple dans la marge, avec la précision « longeron ». En cas de doute, il est recommandé de joindre au formulaire des photos des différentes plaquettes du constructeur.

6 Montage de dispositifs d'attelage de remorques sur des véhicules IVI (véhicules neufs avec formulaire 13.20 A)

6.1 Inscriptions sur le formulaire 13.20 A

Lors de la nouvelle immatriculation de voitures de tourisme ou de livraison (au moyen du formulaire 13.20 A), le dispositif d'attelage de remorque est inscrit directement sur le formulaire 13.20 A.

01 - 06	Name, Vorname PLZ Standort PLZ Wohnort Nom, prénoms NPA Lieu de stationnement NPA Lieu de domicile Cognome, nomi NPA Luogo di stazion. NPA Luogo di domicilio		15 Schild Plaque Targa	<input type="checkbox"/> Ws / bc / bi <input type="checkbox"/> Bl / bl / ce <input type="checkbox"/> Gr / ve / ve	<input type="checkbox"/> Br / br / ma <input type="checkbox"/> Sw / no / ne <input type="checkbox"/> Ge / ja / gi
07	Geburtsdatum Date de naissance Data di nascita	08 Heimatstaat Pays d'origine Paese d'origine	17 Bes. Verwendung Usage spécial Uso speciale	17a Code	
09	Versicherung Assurance Assicurazione		19 Art des Fahrzeugs Genre du véhicule Genere del veicolo	20 Code	
13	Kantonale Vermerke Verfügungen der Behörde	Annotations cantonales Décisions de l'autorité	21 Marke und Typ Marque et type Marca e tipo	20a Fz-Kl Cl vhc Cl-veic	
14		Annotations cantonali Decisioni dell'autorità	23 Fahrgestell-Nr. N° châssis Telaio n°	22 Code	
			25 Karosserie Carrozzeria Carrozzeria		
			6 Farbe Couleur Colore		
			27 Plätze: Total Posti: Totale	(vorne) (avant) (anteriore)	30 Leergewicht Poids à vide Peso a vuoto
			18 Stammmummer N° matricule N° di matricola		32 Nutz-/Sattelast Charge utile/selle Carico utile/sella
			24 Typgenehmigung Réception par type Approvazione d. tipo		33 Gesamtgewicht Poids total Peso totale
			37 Hubraum Cylindrée Cilindrata	cm ³	35 Gewicht des Zuges Poids de l'ensemble Peso del convoglio
			76 Leistung Puissance Potenza	kW	31 Anhängelast Chg. remorquable Carico rimorchiato
			78 Leergewicht kW/kg poids à vide peso a vuoto		55 Dachlast Charge de toit Carico sul tetto
			36 1. Inverkehrsetzung 1 ^{re} mise en circulation 1 ^a messa in circol.		72 Emissionscode Code d'émission Codice emissioni

Rückseite

a	b	c	d
1 Beleuchtung/él. Anl. Eclairag/inst.él. Illuminaz./imp. el.	Betr. Brems/Dauerbr. Frein de serv./Ralent. Freno serv./rallent.	<input type="checkbox"/> E Gelenke <input type="checkbox"/> CH Rotules <input type="checkbox"/> Giunli	Frontscheibe/Sicht Pare-brise/visib. Parabrezza/visibilità
2 Standlichter Feux de position Luci di posizione	Wirkung Efficacité Efficacia	Aufhängung Suspension Sospensione	Türen Portes Porte
3 Abblendlichter Feux de croisement Fari anabbaglianti	Gleichmässigkeit Equilibrage Regolarità	Federung/Stossdämpfer Ressorts/Amortisseurs Molle/gio/Ammortizzatori	Untertüfel Cale d'arrêt Cuneo
4 Fernlichter/ Kontrolllicht Feux de route/Lampe-témoin Fari di profondità/Luce-spia	Pedalweg Course à vide comm. Corsa del pedale	Bereifung/Felgen Pneumatiques/Jantes Pneumatici/Cerchioni	Kipper/Kab. Stütze Disp. séc. pont/cab. basc. Disp. sic. ponte/cab. rib.
5 Markierlichter vis/h Feux de gabarit avlat/ar Luci d'ingombro an/lat/post	Bremsleitungen/-schläuche Conduites/ Flex Condotte/Tubi flessibili	Kotflügel Garde-boue Parafanghi	Seltenstützen MR Béquille moto Disp. sostegno moto
6 Nebellichter vis/h Feux de brouillard av/ar Fari fendinebbia an/post	Luftverlust Fuite d'air Perdite d'aria	Rost Fahrgest./Karosserie Corrosion châssis/carrosserie Ruggine telaio/carrozzeria	Abmessungen Dimensions Dimensioni
7 Zusatzleuchten Phares suppl. Fari di prolond. suppl.	Bremskraftregler Régulateur Regolaz. forza fren.	Gefährliche Teile Parties dangereuses Parti pericolose	Verbindungseinrichtungen Dispositifs d'attelage Dispositivi di agganciament
8 Tagfahrlicht Feux circulation diurne Luci circolazione diurna	Kontr. Bremskreis Contr. des circuits Controllo circuito	Motori/Kraftübertragung Moteur/Transmission Motore/Trasmissione	El. Steckdose Verbindungs Prise électr. dispositifs d'att Presa electr. dispositivi di ag
9 Lichttipe Signal optique Segnal. ottico	Ansprech-/Lösezeit Temps rép. et dess. Tempo reaz. e allent.	Anfahrvermögen Capacité démarrage Capacità d'avvio	Abreissicherung Câble rupt. frein Disp. sic. freno rim.
Richtungsanzeiger vis/h /Kontrolllicht	Manomètre	Kupelkuno	Sicherheitsaurten

Champ 7d: marque et type du dispositif d'attelage, charge remorquable en kg ou valeur D en kN et charge sur le timon en kg.

Champ 8d: type de prise électrique, confirmation qu'elle fonctionne correctement (✓)

6.2 Conditions

Le **chiffre 234** doit **toujours être inscrit** en lien avec un dispositif d'attelage.

234	Charge remorquable sans frein: kg Charge du timon: kg Les restrictions imposées par le constructeur, le manuel d'utilisateur et/ou le rapport d'un organe d'expertise doivent être respectées.	Art. 67 al. 5 OCR	Inscription exigée en cas de charges remorquables différenciées. La charge du timon maximale admissible doit toujours être inscrite, pour autant qu'elle soit disponible. Les éventuelles restrictions explicites qui ne sont pas mentionnées dans le manuel doivent être indiquées (par ex. "Avec des roues de 20 pouces, interdiction de tracter une remorque"). Le chiffre 235 doit être utilisé pour les dispositifs d'attelage multiples.
-----	---	-------------------	--

Charge remorquable sans frein selon le chiffre 58 de la RT (maximum 50 % du poids à vide ou 750 kg). Charge du timon selon chiffre 67 de la RT ou selon les indications figurant sur la plaquette du constructeur du dispositif d'attelage. **Indiquer la valeur la moins élevée.**

Chiffre 174

Si la plaque de contrôle ou des parties de l'éclairage (feu arrière de brouillard) sont partiellement ou entièrement masquées par le dispositif d'attelage, seuls sont autorisés des dispositifs équipés d'une partie amovible (boule) qu'on peut retirer sans outil.

174	La partie amovible/rabattable du dispositif d'attelage sera enlevée ou rabattue pour les courses sans remorque/porte-charge.	Art. 45 al. 2 et 3 OETV	Ce chiffre ne doit être utilisé que lorsque la lecture de la plaque de contrôle ou la visibilité des dispositifs d'éclairage est gênée et que cette partie du dispositif d'attelage peut être enlevée ou rabattue sans outil.
-----	--	-------------------------	--



Des conditions s'appliquant aux dispositifs d'attelage peuvent figurer sous le chiffre 52 de la fiche de données électronique. **Elles doivent impérativement être reprises si le véhicule est équipé en conséquence.**

Il peut s'agir, par exemple, de poids différenciés (poids total, charge par essieu) pour l'attelage d'une remorque.

Chiffre 239

239	Sont admis lors de l'utilisation d'une remorque: Poids total du véhicule tracteur: kg 1er essieu: kg 2e essieu: kg	Art. 67 al. 5 OCR	Inscription exigée lorsqu'un dispositif d'attelage est installé et que le constructeur du véhicule a prévu des poids différenciés pour le véhicule tracteur lors de l'attelage d'une remorque. Il faut toujours compléter les trois champs.
-----	--	-------------------	---

Inscription exigée lorsqu'un dispositif d'attelage est installé et que le constructeur du véhicule a prévu des poids différenciés pour le véhicule tracteur lors de l'attelage d'une remorque. Il faut toujours compléter les trois champs.

Assicurazione			4
13 Kantonale Vermerke	Annotations cantonales	Annotationi cantonali	6
14 Verfügungen der Behörde	Décisions de l'autorité	Decisioni dell'autorità	
239	Gesamtgew. 2510kg / 1.Achse 1280kg/ 2.Achse 1280kg		2

6.3 Calcul de la valeur D (avec exemple)

La valeur D correspond à la force de référence théorique pour la force horizontale entre le véhicule tracteur et la remorque. La charge remorquable autorisée pour le véhicule ne peut pas être directement dérivée de la valeur D. Cette dernière donne uniquement des informations sur la force exercée sur le dispositif d'attelage.

Si seule la valeur D du dispositif d'attelage est connue, il convient de vérifier si ce dernier est adapté au poids garanti total du véhicule tracteur et à la charge remorquable admise selon la RT / FD. Le calcul se fonde sur la formule suivante.

$$D_{mind} = \frac{g * T * R}{(T + R)} : 1000$$

D	= valeur D (kN)
D_{min}	= valeur D minimale requise (kN), fait l'objet du calcul
T	= poids total admis du véhicule tracteur (kg)
R	= charge remorquable admise selon ch. 57 ou 59 de la réception par type (kg)
R_{max}	= charge remorquable maximale si la valeur D est trop basse (kN)
g	= accélération due à la pesanteur (9,81 m/s ²)

Exemple 1 (valeur D suffisante) :

Une voiture automobile, dont le poids total s'élève à 1740 kg et pour laquelle la charge remorquable admise selon la RT / FD est de 1280 kg, doit être équipée d'un dispositif d'attelage dont la valeur D correspond à 7,8 kN. Calculez la valeur D minimale requise.

Données disponibles : T = 1740kg Valeur à déterminer: valeur D minimale requise en kN
R = 1280kg
g = 9.81m/s²
D = 7.8kN

$$D_{mind} = \frac{g * T * R}{(T + R)} : 1000 = \frac{9.81m/s^2 * 1740kg * 1280kg}{(1740kg + 1280)} : 1000 = 7.235kN$$

$D_{mind} \leq D$?

7.235kN est inférieur à 7.8kN



Si le résultat est égal ou inférieur à la valeur D indiquée sur le dispositif d'attelage, ce dernier est suffisamment résistant.

Exemple 2 (Valeur D trop faible)

Que faire si la valeur D minimale calculée est supérieure à celle indiquée pour le dispositif d'attelage ? Pour bénéficier de la charge remorquable maximale selon la RT / FD, il faut installer un dispositif d'attelage dont la valeur D est suffisamment élevée. Une autre possibilité serait de réduire la charge remorquable, afin que la valeur D minimale ne dépasse pas la force de référence.

Une voiture automobile, dont le poids total s'élève à 1740 kg et pour laquelle la charge remorquable admise selon la RT / FD est de 1280 kg, doit être équipée d'un dispositif d'attelage dont la valeur D correspond à 6,5 kN. Calculez la valeur D minimale requise.

Données disponibles : T = 1740kg Valeur à déterminer : charge remorquable maximale en kg
R = 1280kg
g = 9.81m/s²
D = 6.5kN

$$D_{\min} = \frac{g * T * R}{(T + R)} : 1000 = \frac{9.81m/s^2 * 1740kg * 1280kg}{(1740kg + 1280)} : 1000 = 7.235kN$$

$D_{\min} \leq D$?

7.235kN est supérieur à 6.5kN



Si le dispositif d'attelage n'est pas assez résistant, il faut calculer la charge remorquable maximale.

La charge remorquable réduite peut être calculée au moyen de la formule suivante :

$$R_{\text{berechnet}} = \frac{T * D}{(g * T) - D} : 1000$$

$$R_{\text{berechnet}} = \frac{T * D}{(g * T) - D} = \frac{1740kg * 6.5kN}{\left(\frac{9.81m/s^2}{1000} * 1740kg\right) - 6.5kN} = 1070.07kg$$

Pour ce dispositif d'attelage, dont la résistance n'est pas suffisante, une charge remorquable maximale de 1070 kg peut être admise.

7 Dispositif d'attelage utilisé uniquement comme porte-charge

Si un attelage de remorque normal est monté et que le manuel du véhicule n'indique pas que l'attelage est utilisé uniquement comme élément d'un système de portage, la **procédure décrite au chapitre 6** Dispositif d'attelage doit être appliquée.

Si un simple porte-charge est monté et/ou si le véhicule n'a pas de charge de remorquage déclarée, aucune charge de remorquage n'est indiquée sur le formulaire attestation de contrôle du dispositif d'attelage de remorque.



Dispositif d'attelage (selon la plaquette du constructeur)

	<input type="checkbox"/> support de charge	<input type="checkbox"/> Attelage à boule	<input type="checkbox"/> Attelage à crochet/à boulon	<input type="checkbox"/> Support attelage
Marque				
Typ				
Valeur D ou Charge remorquée				
Charge d'appu	kg			

La même procédure s'applique aux nouveaux véhicules avec le formulaire 13.20A pour l'homologation IVI.

(Les véhicules non homologués IVI ne peuvent être mutés que par des entreprises disposant d'une autorisation du contrôle garage).

S'agissant de **véhicules IVI**, il faut tenir compte impérativement du mode d'emploi du véhicule, des plaquettes du constructeur du véhicule et de la traverse arrière.

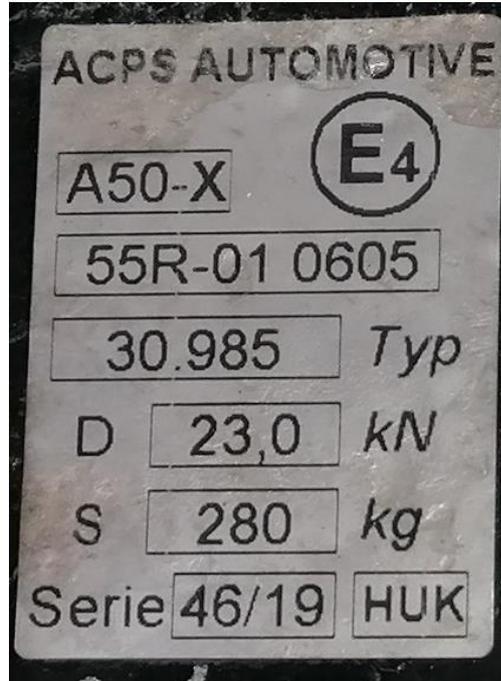
Chiffre 242:

242	Dispositif d'attelage autorisé uniquement comme porte-charge. Les restrictions imposées par le constructeur, le manuel d'utilisateur et/ou le rapport d'un organe d'expertise doivent être respectées.	Art. 34 al. 2 lettre h OETV	Inscription exigée pour les véhicules avec dispositif d'attelage utilisé uniquement comme porte-charge/porte-vélo et pour lequel aucune charge remorquable n'est autorisée.
-----	---	-----------------------------	---

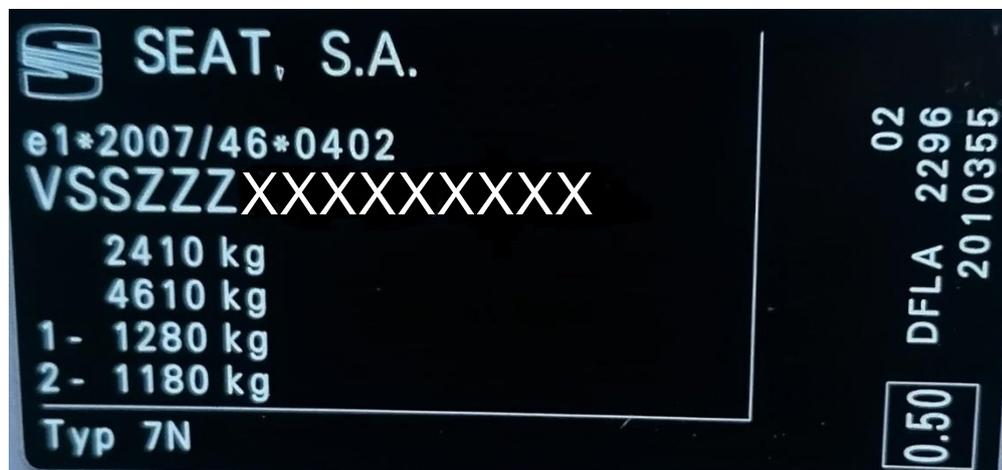
8 Contrôle de connaissances

8.1 Remplir le formulaire « Attestation de contrôle du dispositif d'attelage de remorque »

Données techniques



A 15	Schild Plaque Targa Nummer	BE - XXXXX	weiss
17	Bes. Verwendung Usage spécial Usò speciale Divieto special		
19	Art des Fahrzeugs Genre de véhicule Genere di veicolo Gener dal vehicel	Personenwagen	Code 01
D 21	Marke und Typ Marche et tipo Marca e tip	SEAT Alhambra 2.0TDI 5	
E 23	Fahrzeuteil-Nr. Chassis no Telaio n. Schassis nr.	VSS ZZZ XXX XXX XX	
25	Karosserie Carrosserie Carrozzeria Carrossaria	Limousine	Code 163
26	Farbe Couleur Color	grau hell met.	
27	Plätze: Places: Posti: Plazi:	Total Totale Totale Totale	
		5	{ 2 vorne) avant) anteriori) davanti)
30	Leergewicht Poids à vide Peso a vuoto Paisa de vid	kg	**1867
18	Stammnummer N. di matricola Nr. de matricola	999.999.999	
32	Nutz-/Sattelast Charge utile/selle Carico utile/sella Carga utila/sella	kg	**543
24	Typgenehmigung Réception par type Approvazione del tipo Approvazioni del tipo	1SH4 08	
33	Gesamtgewicht Poids total Peso totale Paisa totala	kg	**2410



Informations sur le véhicule



- Traction avant
- Climatisation
- Boîte de vitesses mécanique robotisée



Attestation de contrôle du dispositif d'attelage de remorque

Les véhicules avec freins de remorque continus, dispositifs interchangeables (par ex. Variobloc) ou dispositifs avec expertise OEA (DTC ou FAKT) ainsi que les véhicules sans réception CH ou UE sont exclus de ce processus.

Données relatives au véhicule tracteur selon le permis de circulation

Marque, type N° d'immatriculation.

N° de matricule Réception par type

Boîte de vitesses automatique manuelle mécanique robotisée

Indications de la plaquette du constructeur du véhicule (il est aussi possible de joindre une photographie de la plaquette)

Numéro d'homologation UE (p. ex. e1*98/14*0088*03)

Poids garanti kg Poids de traction total garanti kg

Charge garantie essieu avant kg Charge garantie essieu arrière kg

Dispositif d'attelage (selon la plaquette du constructeur)

	<input type="checkbox"/> support de charge	<input type="checkbox"/> Attelage à boule	<input type="checkbox"/> Attelage à crochet/à boulon	<input type="checkbox"/> Support attelage
Marque	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Typ	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Valeur D ou Charge remorquée	<input type="text"/> kN ou <input type="text"/> kg			
Charge d'appui	<input type="text"/> kg	<input type="text"/> kg	<input type="text"/> kg	<input type="text"/> kg

	Oui	Non
Si la plaque de contrôle ou le feu antibrouillard arrière sont partiellement cachés par le dispositif d'attelage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le dispositif d'attelage peut être démonté sans outil?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il une prise électrique en état de fonctionnement pour l'éclairage de la remorque?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le véhicule tracteur est-il équipé de rétroviseurs (à droite et à gauche) permettant une vue vers l'arrière d'au moins 100 mètres depuis le siège du conducteur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il au moins un dispositif de fixation pour le câble de rupture ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il des restrictions de la part du constructeur automobile concernant le montage d'un porte-charge en l'absence de charge remorquable (par exemple RT, FD, donnés IVI, CoC, manuel du véhicule, plaques du constructeur etc.)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La personne soussignée certifie qu'il est autorisé selon l'article 34, alinéa 6, OETV à délivrer la présente attestation et que le dispositif d'attelage correspond entièrement aux prescriptions de l'article 91 OETV (Extrait des prescriptions au verso du formulaire).

La personne soussignée certifie l'exactitude des indications fournies et garantit que le dispositif d'attelage a été installé dans les règles de l'art, selon les instructions du constructeur du véhicule ou du dispositif.
Les attestations incomplètes ou incorrectes sont refusées.

Plaque professionnelle **BE-** **U**

Lieu, date

Timbre de l'entreprise et signature

Pour toute demande de renseignements:

Nom de la personne signataire

Téléphone

Ce formulaire doit être remis dûment rempli au service des automobiles / à l'office de la circulation compétent avec le formulaire 13.20 A resp. Le permis de circulation et la copie de l'autorisation de contrôle. Pour les véhicules non réceptionnés par type, une copie du certificat de conformité CE (COC) doit également être jointe.

**Kanton Bern
Canton de Berne**

Centre d'expertises et d'examens de Berne

Schermenweg 9
Case postale
3001 Berne

Centre d'expertises et d'examens de l'Oberland bernois

Tempelstrasse 30
Case postale
3608 Thoune-Allmendingen

Centre d'expertises et d'examens de Haute-Argovie / Emmental

Hardstrasse 4
4922 Bützberg

Centre d'expertises et d'examens du Seeland / Jura bernois

Hauptstrasse 1
2552 Orpond

Émoluments

Contrôle du formulaire 30 CHF

Mutation du permis de circulation

Par la poste 20 CHF

Au guichet 25 CHF

A remplir par l'autorité d'immatriculation (service des automobiles / office de la circulation)

Véhicule tracteur		N° de matricule	<input type="text"/>	
Mention dans la case 31:	charge remorquée		<input type="text"/>	kg
Mention dans la case 35:	poids de l'ensemble		<input type="text"/>	kg
Chiffre 174:	La partie amovible du dispositif d'attelage sera enlevée ou rabattue pour les courses sans remorque:		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Chiffre 234	Charge remorquable sans frein	<input type="text"/>	kg	Charge du timon: <input type="text"/>
Chiffre 235:	Charge remorquable sans frein	<input type="text"/>	kg	
	Charge remorquable avec frein à inertie	<input type="text"/>	kg	
	Charge remorquable avec attelage à broche	<input type="text"/>	kg	Charge du timon: <input type="text"/>
	Charge remorquable avec attelage à crochet	<input type="text"/>	kg	Charge du timon: <input type="text"/>
	Charge remorquable avec attelage à boule	<input type="text"/>	kg	Charge du timon: <input type="text"/>
Chiffre 239	Sont admis lors de l'utilisation d'une remorque	Poids total du véhicule tracteur:	<input type="text"/>	kg
		1er essieu:	<input type="text"/>	kg
		2ème essieu:	<input type="text"/>	kg
Chiffre 242	Dispositif autorisé uniquement comme porte-charge		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

Lieu, date

Expert de la circulation routière
Timbre, signature

Nom de la personne signataire

Dispositions légales:

Extrait de l'article 34 OETV, alinéa 2 et 6

- 2 Le détenteur est tenu de notifier à l'autorité d'immatriculation les transformations apportées aux véhicules. Avant de pouvoir utiliser à nouveau un véhicule transformé, le détenteur doit le soumettre à un contrôle subséquent. Sont notamment visés:
 - h. Le montage d'un dispositif d'attelage de remorques (art. 91 al.1 OETV)
- 6 Les autorités d'immatriculation peuvent déléguer le contrôle requis pour le montage, sur des voitures de tourisme ou de livraison, de dispositifs d'attelage de remorques dépourvus de système de freinage continu et réceptionnés pour le type de véhicule considéré à des personnes offrant la garantie d'une exécution irréprochable et ayant été formées en conséquence. Cette délégation de compétence peut être étendue aux véhicules qui possèdent une réception par type suisse, une fiche de données ou un certificat de conformité selon le règlement (UE) 2018/858.

Extrait de l'article 91 OETV, alinéa 2, alinéa 3 let. a et b, alinéa 4

- 2 Les dispositifs d'attelage doivent être conformes à l'état de la technique, tel qu'il est notamment décrit dans le règlement CEE-ONU no 55, dans le règlement CEE-ONU no 147, le règlement (UE) no 168/2013 et le règlement délégué (UE) no 44/2014 ou dans le règlement (UE) no 167/2013 et le règlement délégué (UE) 2015/208.
- 3 Il convient de respecter au moins les dispositions suivantes:
 - a. le dispositif d'attelage du véhicule tracteur doit être fixé à des pièces suffisamment solides et être assuré de manière à ne pouvoir s'ouvrir de façon intempestive.
 - b. l'anneau de remorquage accouplé au véhicule tracteur doit pouvoir pivoter facilement dans le sens horizontal et vertical et tourner suffisamment autour de son axe longitudinal.
- 4 Les indications suivantes doivent figurer de manière durable et clairement lisible sur les dispositifs d'attelage, même lorsqu'ils sont montés:
 - a. une marque de réception internationale (telle que la lettre «e» ou «E» suivie d'un nombre) avec un numéro de réception ou le nom du constructeur ou la marque de fabrique;
 - b. la charge maximale autorisée sur le timon;
 - c. la force de référence théorique pour la force horizontale entre le véhicule tracteur et la remorque (valeur D) ou la charge remorquable maximale autorisée.

Généralités:

Pour les véhicules neufs équipés d'un dispositif d'attelage, il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire complémentaire si toutes les indications requises sont saisies sur le formulaire 13.20A. Seules les personnes habilitées peuvent contrôler les dispositifs d'attelage sur les voitures de tourisme ou de livraison réceptionnées, en application des directives asa 13b.

Font exception les véhicules avec des freins de remorque continus comme des freins pneumatiques, électriques, à dépression ou les dispositifs interchangeables et les dispositifs non normalisés (classe S). L'attestation de contrôle des dispositifs d'attelage est valable uniquement pour les véhicules dont la réception comporte une charge remorquable. Les dispositifs d'attelage avec expertise DTC ou FAKT sont examinés par le service des automobiles.

Les personnes habilitées remplissent entièrement ce formulaire et remettent les documents, le formulaire 13.20A, le permis de circulation et, le cas échéant, une copie du CoC (certificat de conformité CE) ainsi que la copie de l'autorisation de contrôle au service des automobiles.

La valeur D déterminée ne doit pas être supérieure à la valeur D indiquée sur le dispositif d'attelage.

Formule pour le calcul de la valeur D:

$$D = g \times \frac{T \times R}{T + R} \text{ (kN)}$$

$g = 9,81 \text{ m/s}^2$
 $T = \text{poids total du véhicule en tonnes (t)}$
 $R = \text{poids total de la remorque en tonnes (t)}$
 $D = \text{en kN}$

Si des informations nécessaires manquent sur le formulaire "Attestation de contrôle du dispositif d'attelage de remorque", les documents seront renvoyés à l'entreprise ayant établi le rapport d'expertise incomplet ou le véhicule sera présenté au service des automobiles compétent pour être soumis à un contrôle payant du dispositif d'attelage.

9 Exemples

Attestation de contrôle du dispositif d'attelage de remorque

Formulaire 13.20 A, voiture de tourisme IVI avec dispositif d'attelage de remorque



Attestation de contrôle du dispositif d'attelage de remorque

Les véhicules avec freins de remorque continus, dispositifs interchangeables (par ex. Variobloc) ou dispositifs avec expertise OEA (DTC ou FAKT) ainsi que les véhicules sans réception CH ou UE sont exclus de ce processus.

Données relatives au véhicule tracteur selon le permis de circulation

Marque, type	Seat, Ibiza	N° d'immatriculation.	BE-XXXXX
N° de matricule	999.999.999	Réception par type	1SH306
Boîte de vitesses	<input type="checkbox"/> automatique <input checked="" type="checkbox"/> manuelle <input type="checkbox"/> mécanique robotisée		

Indications de la plaquette du constructeur du véhicule (il est aussi possible de joindre une photographie de la plaquette)

Numéro d'homologation UE (p. ex. e1*98/14*0088*03)	e9*2007/46-2019/543*3134		
Poids garanti	1575.00 kg	Poids de traction total garanti	2675.00 kg
Charge garantie essieu avant	870.00 kg	Charge garantie essieu arrière	755.00 kg

Dispositif d'attelage (selon la plaquette du constructeur)

	<input type="checkbox"/> support de charge	<input checked="" type="checkbox"/> Attelage à boule	<input type="checkbox"/> Attelage à crochet/à boulon	<input type="checkbox"/> Support attelage
Marque		Oris		
Typ		E 456		
Valeur D ou Charge remorquée		10.8 kN ou kg		
Charge d'appui		60.00 kg		

	Oui	Non
Si la plaque de contrôle ou le feu antibrouillard arrière sont partiellement cachés par le dispositif d'attelage?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que le dispositif d'attelage peut être démonté sans outil?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il une prise électrique en état de fonctionnement pour l'éclairage de la remorque?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le véhicule tracteur est-il équipé de rétroviseurs (à droite et à gauche) permettant une vue vers l'arrière d'au moins 100 mètres depuis le siège du conducteur ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il au moins un dispositif de fixation pour le câble de rupture ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il des restrictions de la part du constructeur automobile concernant le montage d'un porte-charge en l'absence de charge remorquable (RT/FD/IVI) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

La personne soussignée certifie qu'il est autorisé selon l'article 34, alinéa 6, OETV à délivrer la présente attestation et que le dispositif d'attelage correspond entièrement aux prescriptions de l'article 91 OETV (Extrait des prescriptions au verso du formulaire).

La personne soussignée certifie l'exactitude des indications fournies et garantit que le dispositif d'attelage a été installé dans les règles de l'art, selon les instructions du constructeur du véhicule ou du dispositif.
Les attestations incomplètes ou incorrectes sont refusées.

Plaque professionnelle BE-

0	0	0	0	0	U
---	---	---	---	---	---

Lieu, date
Bern, 23.01.2025

Timbre de l'entreprise et signature

Tampon de l'entreprise	<i>H. Muster</i>
------------------------	------------------

Pour toute demande de renseignements:
Nom de la personne signataire

Hans Muster

Téléphone

031 000 00 00|

Ce formulaire doit être remis dûment rempli au service des automobiles / à l'office de la circulation compétent avec le formulaire 13.20 A resp. Le permis de circulation et la copie de l'autorisation de contrôle. Pour les véhicules non réceptionnés par type, une copie du certificat de conformité CE (COC) doit également être jointe.



01 - 06 Name, Vorname PLZ Standort PLZ Wohnort Nom, prénoms NPA Lieu de stationnement NPA Lieu de domicile Cognome, nomi NPA Luogo di stazion. NPA Luogo di domicilio		Modèle Voiture de tourisme Immatriculation-IVI avec attelage de remorque			15 Schild Plaque Targa <input type="checkbox"/> Ws / bc / bi <input type="checkbox"/> Bl / bl / ce <input type="checkbox"/> Cr / ye / ve	<input type="checkbox"/> Br / br / ma <input type="checkbox"/> Sw / no / ne <input type="checkbox"/> Gs / ja / gi				
07 Geburtsdatum Date de naissance Data di nascita	08 Heimatstaat Pays d'origine Paese d'origine	23 Fahrgestell-Nr. N° châssis Telaio n°	SHHFK6.....			17a Code				
09 Versicherung Assurance Assicurazione				25 Karosserie Carrosserie Carrozzeria	22 Code					
13 Kantonale Vermerke 14 Verfügungen der Behörde	13 Annotations cantonales 14 Décisions de l'autorité	13 Annotazioni cantonali 14 Decisioni dell'autorità	26 Farbe Couleur Colore							
		27 Plätze: Places: Posti:	Total Total Totale	(((vorne) avant) anteriore)	30 Leergewicht Poids à vide Peso a vuoto	kg				
234	non freinés 750kg / charge du timon 100kg		18 Stamnummer N° matricule N° di matricola	999.999.999		32 Nutz-/Sattelast Charge utile/selle Carico utile/sella	kg			
239	poids total 2000kg / E 1: 1200kg / E 2: 1100kg		24 Typgenehmigung Réception par type Approvazione d. tipo	IVI		33 Gesamtgewicht Poids total Peso totale	kg			
		37 Hubraum Cylindrée Cilindrata	cm³	35 Gewicht des Zuges Poids de l'ensemble Peso del convoglio	3500					
		76 Leistung Puissance Potenza	kW	31 Anhängelast Chg. remorquable Carico rimorchiato	1600					
		78 Leistung Potenza	kW/kg	35 Anhängelast Chg. remorquable Carico rimorchiato						
		36 1. Inverkehrsetzung 1 ^{re} mise en circulation 1 ^a messa in circolazione		72 Emissionscode Code d'émission Codice emissioni						
40 Ladekran Grue de chg. Gru di carico	<input type="checkbox"/>	41 Hebebühne Plate-forme élév. Piattaforma elev.	<input type="checkbox"/>	42 Seilwinde/Spill Treuill/Cabestan Argano/Molinello	<input type="checkbox"/>	50 Länge Longueur Lunghezza	51 Breite Largeur Larghezza	52 Höhe Hauteur Altezza	53 Achsstabstand Empattement Passo	
44 Tank: Kammern / Liter Citerne: compart. / litres Cisterna: compartimenti / litri	43 Anhängelast Disp. d'attelage Disp. agganc.		<input checked="" type="checkbox"/>	56 Spur Voie Carregg.	vorn avant ant.	hinten arrière post.	57 Überh. vorne Porte-à-f. AV Sbalzo ant.	58 Überh. hint. Por.-à-f. AR Sbalzo post.		
45 SDR/ADR Kl.u. Ziff. SDR/ADR cl./chi. SDR/ADR cl. cifra	47 Anzahl Türen Nombre portes Numero porte		48 Fahrtsschreiber / Restwegschreiber Tachygraphe / Enregistreur de fin de parc. Odochronografo / Registratore di fine perc.		49 LSVA- OBU RPLP-OBU TTPCP-OBU					
46 Tank-Prüfnummer N° d'attestat. de cit. Cist.: n° di contr.	60 Getriebeart / Gänge Genre trm./vit. Genere trasm./marce		61 Antrieb Eintrainement Trazione	62 Höchstgeschwindigkeit Vitesse maximale Velocità massima	(km/h)	63 Treibstoff Carburant Carburante				
64 Motorkennzeichen Signe d'ident. mot. Contrassegno mot.	65 Nennleistungsdrehzahl Régime nominal Regime a potenza nominale	/min.	66 Zyl. Cyl. Cil.	67 Geräusch Niv. sonore Rumore	dB(A)	/min	<input type="checkbox"/> Vorbeifahrt/passage/in marcia <input type="checkbox"/> 7-Meter/7- mètres/7- metri			
68 Betriebsbremse Frein de service Freno di servizio			ABS <input type="checkbox"/>	69 Hilfsbremse Frein auxiliaire Freno ausiliario						
70 Festsstellbremse Frein de stationnement Freno di stazionamento			71 Bremsen für Anh. Frein pour rem. Freno per rim.	E <input type="checkbox"/>	73 Dauerbremse/Zusatzbremse Ralentisseur/Frein compl. Rallentatore/Freno compl.					
81 Achsen / Anzahl Essieux / Nombre Assi / Numero	Total	≈ <input type="checkbox"/>	↔ <input type="checkbox"/>	↑ <input type="checkbox"/>	≈ <input type="checkbox"/>	↔ <input type="checkbox"/>	↑ <input type="checkbox"/>	≈ <input type="checkbox"/>	↔ <input type="checkbox"/>	↑ <input type="checkbox"/>
82 Garantie Garanzia	Tech. zul. Höchstgewicht Poids max. tech. autorisé Max ammasso									
83 Leergewicht Poids à vide Peso a vuoto										
84 Zul. Achslast Chg. par essieu autorisée Peso per asse ammesso										
85 Reifen Pneumatiques Pneumatici	Anzahl / Marke / Typ Nombre / marque / type Numero / marca / tipo	<input type="checkbox"/> M+S	<input type="checkbox"/> M+S	<input type="checkbox"/> M+S	<input type="checkbox"/> M+S					
86 Reifendimensionen und Geschwindigkeitsindex Dimensions des pneumatiques et indice de vitesse Dimensioni pneumatici e indice della velocità										
87 Tragfähigkeitsindex/Reifentragkraft Indice de capacité de charge/Charge nominale pneu Indice della capacità di carico/Portata max pneumatici										
88 Felgen (Material / Dimensionen / Marke) Jantes (dimension / matériau / marque) Cerchioni (dimensioni / materiale / tipo)										
90 Typgenehmigungsinhaber - Code Code du titulaire réception par type Codice del titolare dell'approvazione del tipo			91 Ort, Datum der Prüfung durch die Behörde Lieu, date du contrôle par l'autorité Luogo, data del controllo dall'autorità							
92 Oben genannte Angaben bestätigt: Der Typgenehmigungsinhaber oder der Hersteller Le soussigné confirme les indications ci-dessus: Le titulaire de la réception par type ou le constructeur Il sottoscritto conferma le indicazioni tecniche qui sopra: Il titolare dell'approvazione del tipo o il costruttore			93 Stempel der Zulassungsbehörde und Unterschrift Timbre de l'autorité d'immatriculation et signature Bollo dell'autorità di immatricolazione e firma			94 Zollstempel Timbre de douane Bollo doganale			EST REPUTE TIMBRE DE LA DOUANE SELON ACCORD DGD GEFCO S.A. 126 / 44. 92	

A remplir uniquement si l'enregistrement IVI (e-COC) le mentionne sous "Autre".

Uniquement par des personnes formées / autorisées selon l'OETV Art 34e

a	b		c	d
1	Beleuchtung/el. Anl. Eclairage/inst.él. Illuminaz./imp. el.	Betr. Bremse/Dauerbr. Frein de serv./Ralent. Freno serv./ralent.	E <input type="checkbox"/> CH <input type="checkbox"/>	Gelenke Rotules Giunti Frontscheibe/Sicht Pare-brise/visibil. Parabrezza/visibilità
2	Standlichter Feux de position Luci di posizione	Wirkung Efficacité Efficacia	Aufhängung Suspension Sospensione	Türen Portes Porte
3	Abblendlichter Feux de croisement Fari anabbaglianti	Gleichmässigkeit Equilibrage Regolarità	Federung/Stossdämpfer Ressorts/Amortisseurs Molle/Ammortizzatori	Untertiefe Cale d'arrêt Cuneo
4	Fernlichter/ Kontrolllicht Feux de route/Lampe-témoin Fari di profondità/Luce-spia	Pedalweg Course à vide comm. Corsa del pedale	Bereifung/Felgen Pneumatiques/Jantes Pneumatici/Cerchioni	Stütze t/cab. basc. te/cab. rib.
5	Markierlichter v/s/h Feux de gabarit av/lat/ar Luci d'ingombro ant/lat/post	Bremsleitungen/-schläuche Conduites / Flex Condotte/Tubi flessibili	Kotflügel Garde-boue Parafanghi	MR
6	Nebellichter v/h Feux de brouillard av/ar Fari fendinebbia ant/post	Luftverlust Fuite d'air Perdite d'aria	Rost Fahrgest./Karosserie Corrosion châssis/carrosserie Ruggine telaio / carrozzeria	Abmessungen Dimensions Dimensioni
7	Zusatzfernlichter Phares suppl. Fari di profund. suppl.	Bremskraftregler Régulateur Regolaz. forza fren.	Gefährliche Teile Parties dangereuses Parti pericolose	Verbindungseinrichtungen Dispositifs d'attelage Dispositivi di agganciamento
8	Tagfahrlicht Feux circulation diurne Luci circolazione diurna	Kontr. Bremskreis Contr. des circuits Controllo circuito	Motor/Kraftübertragung Moteur/Transmission Motore/Trasmissione	El. Steckdose Verbindungseinr. Prise électr. dispositifs d'atte. Pres. electr. dispositivi di agganc.
9	Lichttupe Signal optique Segnal. ottico	Ansprech-/Lösezeit Temps rép. et dess. Tempo reaz. e allent.	Anfahrvermögen Capacité démarrage Capacità d'avvio	Abreissicherung Câble rupt. frein Disp. sic. freno rim.
10	Richtungsblinker v/s/h /Kontrolllicht Clignoteur av/lat/ar /Lampe-témoin Indic. direzione lamp. ant/lat/post /Luce-spia	Manometer Mano pression Manometro	Kupplung Embrayage Frizione	Sicherheitsgurten Ceintures de séc. Cinture di sic.
11	Wamblinklicht Feux clignotants avertisseurs Luci di avvertimento	Warnvorrichtung 2/3 Druck Avertisseur 2/3 press. Disp. avvert. 2/3 press.	Getriebe/Schaltung Boîte à vitesses/Comm. d. vitesses Cambio/Comando cambio	Diebstahlsicherung Disp. antivol Disp. antifurto
12	Schlusslichter Feux arrière Luci di coda	Druck Anh. Bremsleitungen Pres. cond. frein. rem. Press. cond. freno rim.	Ölverlust M/G/A Étanchéité M/B/P Perdite d'olio M/C/A	Geschwindigkeitsmesser/Datum Indicateur de vitesse/Date Tachimetro/Data
13	Bremslichter Feux-stop Luci di fermata	Dauerbremse Ralentisseur Rellentatore	Kreuzgelenk/Kardan Arbre/joints cardan Albero/giunti cardan.	Prüfbericht Certificat Certificato
14	Rückstrahler v/s/h Catadioptre av/lat/ar Catarifrang. ant/lat/post	Hilfs/Feststellbremse Frein secours/stat. Freno ausiliario/staz.	Geschwindigkeit / Plomben Vitesse / plombs Velocità / piombatura	Plomben Plombs Piombatura
15	Kontrollschilde Eclairage de plaque Illuminazione targa	Wirkung Efficacité Efficacia	Brennstoffleit./Tank Cond. de carb./réserv. Condot. Carb./serbatoio	Feuerlöscher Extincteur Estintore
16	Rückfahrlichter Feux de recul Luci di retromarcia	Gleichmässigkeit Equilibrage Regolarità	Katalysator Catalyseur Catalizzatore	Notausstiege / Werkz. / Apotheke Sortie secours / outils / Pharmacie Uscita emerg. / utensili / Farmacia
17	Parklichter Feux de stationnement Luci di posteggio	Hebelweg Courses de la comm. Corsa della leva	Auspuffanlage Disp. d'échappement Disp. di scarico	Schild mit Platzzahl Plaque nombre de places Targhetta numero dei posti
18	Arbeitslichter/Kontrolllicht Lampe de travail/Lampe-témoin Luci di lavoro/Luce-spia	Kabel/Leitungen Câbles/conduits Cavi/condotte	Abgase/Rauch Gaz d'échappement/Fumée Gas di scarico/Fumo	Herstellerschilde Plaque constr. Targhetta del costr.
19	Scheibenwischer /waschanlage Essuie-glaces /Lave-glaces Tergicristallo/Lavacristallo	Abstufbarkeit Progressivité Regolazione	Geräusch Niveau sonore Rumore	Pannendreieck Triangle de panne Segnale veic. fermo
20	Defroster/ Heizung/Lüftung Dégivreur/ Aération et chauffage Sbrinatori/ Riscald./aerazione	Ansprech-/Lösezeit Temps rép. et dess. Tempo reaz. e allent.	Übrige Ausrüstung Autres équipements Equipaggiamento compl.	Kennzeichnung SDR/ADR Identification SDR/ADR Contrassegno SDR/ADR
21	Warnvorrichtung Avertisseur Avvisatore acustico	Manometer Mano pression Manometro	Rückblick- / Seitenblickspiegel Rétroviseur / Rétrov. p. vis. lat. Specchio / Specchietto laterale	Ausrüstung SDR/ADR Équipement SDR/ADR Equipaggiam. SDR/ADR
22	Batteriebefestigung Fixation batterie Fissaggio batterie	Wirkung Feststellbremse Efficacité frein stat Efficacia freno staz	Grosswinkel-/Rampenspiegel Miroir grand angle/d'accostage Specc. grandangolare/accostamento	Bauvorschriften SDR/ADR Prescriptions constr. SDR/ADR Prescrizioni costr. SDR/ADR
23	Funktionsstörung Déparasitage Deparassitiaggio	Fgst./Kaross./Lenkung Châssis/carross./direction Telaio/carroz./disp. guida	Schutzeinrichtung (Art. 164 VTS) Dispositif de protection (art. 164 OETV) Dispositivo di protezione (art. 164 OETV)	
24	Blau-/Gelblicht/Kontrolllicht Feu bleu/jaune/Lampe-témoin Luce blu/gialla/Luce-spia	Lenkung/Geometrie Direction/géométrie Disp. di guida/ geometria	Unterfahrschutz hinten/seitlich Dispositifs de protection latérale/arrière Dispositivi di protezione laterale/posteriore	Variante(n) Typengenehmigung Variante(s) réception par type Variante(i) approvazione d. tipo
25	EU – Gesamtgenehmigungs- Nr.: Réception générale - UE N°: Approvazione generale - UE N°:		Achsabstände Empattement Passo	① ② ③ ④ ⑤
26	Km-Stand/Std Km au compteur/H Effettivo km/O	Allgem. Zustand Etat général Stato generale	nouveau Datum der Selbstabnahme (Art. 32 VTS) Date de l'expertise garage (art. 32 OETV) Data della perizia in delega (art. 32 OETV)	Unterschrift Signature Firma
27	Bemerkungen/Beanstandungen Remarques/Contestations Osservazioni/Contestazioni	Estampille de l'entreprise	Entreprise / personne qui a effectué la mutation de l'attelage de remorque	Kontrollmarke: Zusatzgebühr (Art. 32 TGV) Marque de contrôle: Emolument additionnel (art. 32 ORT) Timbro di controllo: Tassa supplementiva (art. 32 OATV)
Date / Signature				

Uniquement par des personnes formées / autorisées selon l'OETV Art 34₆

Westfalia 35S
D 14,5 / SL 140kg

13-pôle ✓

